

Élections législatives - La voix de la TPE du bâtiment doit être entendue et placée au cœur des débats

L'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale sonne l'arrêt de travaux législatifs et réglementaires majeurs pour l'activité des entreprises artisanales du bâtiment. Elle met à mal notre capacité collective à être au rendez-vous des différentes transitions décisives pour l'avenir de notre société. Les TPE du bâtiment commençaient à entrevoir des perspectives favorables pour leur secteur. Elles se retrouvent à nouveau dans l'incapacité de se projeter dans l'avenir. La CAPEB attend donc que cette dynamique, nécessaire pour l'intérêt général, soit prise en compte dans les programmes des candidats et s'amplifie à l'issue des élections.

Le projet de loi de simplification de la vie économique comportait des mesures importantes, notamment sur la suppression d'obligations administratives pour les artisans et la facilitation de l'accès aux marchés publics. La simplification de la qualification RGE et de son accès en VAE faisait, elle, l'objet de travaux réglementaires avancés que les entreprises artisanales du bâtiment attendaient avec impatience. Autant de dispositions indispensables pour renforcer l'accès des TPE du bâtiment aux marchés de la rénovation et atteindre l'objectif de massification des rénovations.

La proposition de loi relative aux conditions de réalisation des travaux de rénovation énergétique des logements constituait l'opportunité de faciliter les groupements momentanés d'entreprises et comportait des mesures d'encadrement de la sous-traitance, la limitant à deux rangs, pour lutter contre la fraude et la destruction de valeur pour les artisans. Enfin, les avancées obtenues pour trouver un juste équilibre entre les rénovations d'ampleur et les mono gestes permettaient d'envisager une stabilité du dispositif de MaPrimeRénov' tant pour les particuliers que les entreprises. De même, le projet de loi sur le développement de l'offre de logements donnait des perspectives encourageantes pour le marché des logements neufs.

Toutes ces réformes sont aujourd'hui mises brutalement à l'arrêt. La CAPEB formule le vœu que ces chantiers soient repris dans les plus brefs délais, une fois le scrutin passé. Ils sont effectivement d'une importance capitale pour réussir les transitions économique, environnementale et sociale de notre pays. Ils contribueront de ce fait à relancer l'activité des TPE du bâtiment, en diminution, trimestre après trimestre, et assureront la réussite de la massification des rénovations énergétiques, de la décarbonation du bâtiment ainsi que de la mise en accessibilité des logements au regard du vieillissement de la population.

La CAPEB appelle les candidats aux élections législatives à prendre en considération la voix des entreprises artisanales du bâtiment qui constituent des interlocuteurs de proximité par excellence. Celles-ci, souvent inaudibles au profit de la parole des grands groupes, représentent pourtant 620 000 entreprises en France. Pour éviter les poussées d'extrêmes, de populismes et de poujadisme, il est impérieux d'écouter leur voix, au plus près des territoires comme au niveau de la représentation nationale.

La CAPEB présentera dans les tous prochains jours ses propositions aux candidats et formule le vœu que les programmes des principaux partis en tiennent compte avec réalisme sans hypothéquer l'avenir et sans dogmatisme.

À propos de la CAPEB

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises).

- 621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 518 599 salariés, soit 47 % des salariés
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)

Contact presse

Pour plus d'informations ou pour des interviews, veuillez contacter :

Albertine MINART, chargée des relations presse, CAPEB : a.minart@capeb.fr - 01 53 60 50 84